ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

G/TBT/CS/N/159

7 mars 2005

(05-0963)

Comité des obstacles techniques au commerce Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

Notification d'acceptation

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: RWANDA
Nom de l'organisme à activité normative: Rwanda Bureau of Standards (RBS) (Office rwandais de normalisation)
Adresse de l'organisme à activité normative: P.O. Box 7099
Kigali - Rwanda
Téléphone: + 250 586103 Téléfax: + 205 583305 Télex:
Courrier électronique: orn@rwanda1.com Internet:
Type d'organisme à activité normative:
[X] institution du gouvernement central [] institution publique locale [] organisme non gouvernemental
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Élaboration de normes, certification, essais, respect des normes (au moyen d'inspections), services de métrologie, diffusion de renseignements sur les normes et documents connexes et vente de normes.
Date: 15 février 2005